



On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les Directeurs des postes du royaume.

On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur libraire.

Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 cts. P. B., par trimestre pour Liège, et de 5 flor 67 cts. P. B., franco, pour les autres villes du royaume.

# Mathieu Laensbergk.

## GAZETTE DE LIEGE.

### TURQUIE.

Constantinople, le 7 novembre. — Il règne parmi les Turcs de cette capitale une grande irritation, et ils attendent avec la plus vive impatience une résolution énergique du grand seigneur. Le reis-effendi, après la conférence avec les drogmans des trois puissances, a fait répondre aux ambassadeurs de la Prusse et des Pays-Bas, qui voulaient lui témoigner leur regret de ce qui s'était passé, que la Porte tiendrait une conduite conforme à sa dignité.

Les ambassadeurs paraissent vouloir rester provisoirement ici, comme simples particuliers, en attendant de nouvelles instructions de leurs cours. On croit généralement que les résolutions du sultan seront à la guerre, et qu'une levée en masse sera ordonnée dans tout l'empire. Une sourde fermentation règne dans la capitale, et tout commerce a cessé. Une nouvelle assemblée générale du divan est convoquée pour demain.

### ANGLETERRE.

Londres, le 27 novembre. — Don Miguel est attendu vers le 4 décembre. Ses équipages et domestiques ont reçu l'ordre de se trouver ce jour-là, à Douvres, pour recevoir S. A. R., dont le séjour à Paris sera, par conséquent, de courte durée.

— *The Times* assure positivement que l'Espagne sera sous peu évacuée par les troupes françaises, et que sir William Clinton quittera aussi avec sa division le Portugal.

— Voici le discours par lequel Bolivar a répondu à celui du vice-président Santander, lors de la remise du pouvoir exécutif entre les mains du libérateur, après la prestation du serment de celui-ci, dans l'enceinte du congrès :

« La première fois que j'acceptai la magistrature suprême, je promis de maintenir la constitution, autant que j'en étais capable, c'est-à-dire, comme soldat. A l'aurore de la lutte révolutionnaire, je marchai vers le sud, et je réveillai, au cri de liberté, tout le territoire qui sommeillait encore sous le joug de l'Espagne. La république fut réunie en une seule masse. Le Pérou appella le soldat colombien pour en être protégé, et me confia son sort, en qualité de dictateur. Bientôt, sous l'ombre des bannières libératrices de la Colombie, naquirent deux républiques sœurs, le Pérou et Bolivia. Mais la discorde jeta sa torche parmi les colombiens, le nord a voulu violer ses lois fondamentales ; j'ai entendu le bruit du canon fratricide ; j'ai volé vers la scène de confusion ; dans une seule journée (2 janvier 1827), j'ai rétabli la paix et l'unité. Le bon ordre et la tranquillité publique ont bientôt succédé.

« Le congrès a entendu la voix du peuple qui demande une réforme. La convention générale a été convoquée, et la république est sauvée. Vous aurez égard à l'état actuel de la Colombie ; vous adopterez les mesures qui, dans votre sagesse, vous paraîtront conformes aux circonstances, d'après le rapport que vous en fera le secrétaire-général.

« Malgré l'anarchie qui a régné dans le sud, et la désunion qui a menacé toute la république, j'espère, je promets, même de remettre à la convention générale la Colombie libre et unie.

### De la guerre entre les Persans et les Russes.

On nous a communiqué l'extrait suivant d'une lettre écrite le 7 septembre, par une personne qui voyage actuellement en Perse.

« Vous serez étonné d'apprendre que les Russes ne font aucun progrès, et qu'il est très probable que la campagne sera désastreuse pour eux. Leurs opérations semblent être conduites sans aucun plan fixe, et presque sans but. Comptant entièrement sur la faiblesse de l'ennemi, ils ont négligé les précautions nécessaires pour assurer le succès de leur expédition. On peut dire que jusqu'à ce moment ils ont eu le dessous. En effet, si la forteresse d'Abbasabad n'avait pas été livrée par la garnison, les Russes auraient été obligés de se retirer avec de grandes pertes. Le général Beckendorff a investi la forteresse d'Eriwan vers la fin d'avril avec 5 à 6 mille hommes ; et après quelques affaires où Russes et Persans ont été alternativement vainqueurs et vaincus, il a perdu l'élite de sa cavalerie, et le 12 juin, il a été forcé d'en remettre le commandement au général Paskewitch. Tout le monde s'attendait à voir arriver ce nouveau chef avec des pièces de siège, et on pensait qu'il mettrait de l'activité dans les opérations ; car la force de la garnison et l'abondance des munitions de toute espèce qui se trouvaient dans la place,

rendaient nécessaires les mesures les plus rigoureuses. D'un autre côté, les maladies que cause le climat dans les mois de juillet et d'août devaient produire plus de mal que le siège le plus sanglant. Mais le général Paskewitch est venu dépourvu des moyens nécessaires pour poursuivre le siège ; et comme son armée souffrait par suite de maladie et des privations, il s'est retiré avec une grande précipitation, et après une perte considérable en munitions de toute espèce.

Il paraît que ce général avait établi une correspondance secrète avec les surhungs des régimens de Nuckshivan et du 1<sup>er</sup> Tabery, qui étaient tous les deux en garnison à Abbasabad, forteresse importante, placée sous le commandement de Moha, med-Amine-Khan, beau frère d'Abbas-Mirza. La garnison était composée de deux régimens déjà nommés, de 3,000 Bucliaré-Toffienchiés, et elle était défendue en outre par 28 pièces d'artillerie bien servies. La forteresse d'Abbasabad est d'un accès plus difficile sous tous les rapports, que celle d'Eriwan. Ainsi les Russes n'auraient pas pu s'en rendre maîtres par la force. Abbas-Mirza s'étant rapproché des postes russes avec sa seule cavalerie et 12 canons, fut battu, et échappa difficilement lui-même et deux jours après la place d'Abbasabad fut livrée.

Les Russes, soit par négligence, soit à dessein, laissèrent se retirer la plus grande partie de la garnison. Cet événement se passa vers le 26 de juillet, et nous avons cru que les Russes allaient s'avancer vers Kholy, où le roi et le prince se trouvaient campés presque avec toutes les forces de la Perse, et qu'une affaire décisive allait mettre fin à la guerre ; mais nous nous sommes trompés, on a fait quelques tentatives de négociations qui ont échoué devant les prétentions élevées du général russe, qui a exigé la cession d'Eriwan, de Nucks-Hivan, celle de tout droit à Talish et Magaum, outre le paiement de 700,000 tomans pour les frais de la guerre. Les négociations rompues, le général russe a concentré son armée attaquée par les Perses, et ses malades sur Kara-Baba (rue de Karabang).

Le prince Abbas Mirza, pour réparer son échec, a pris alors la résolution de marcher sur Eriwan, pendant que le roi se repliait dans les plaines de Sirab, à 60 milles à l'est de Talceery. Le 23 août, le prince a investi Eutch-Kilissia (autrement dit Eteh Miazin, la demeure habituelle du pontife arménien qui se trouve près d'Eriwan, et où les russes avaient laissé leurs malades avec 1,000 hommes. Le 29 août, les russes qui faisaient partie d'une force de 6,000 hommes stationnés à Abazan, parurent sur les collines, à 14 milles du couvent d'Eutch. Un combat s'engagea et se prolongea sans avantage marqué pour aucun des partis ; quand un régiment persan et le régiment des gardes du prince chargèrent les russes à la baïonnette, les culbutèrent et leur firent prisonniers ou leur tuèrent 1,200 hommes. Depuis cette affaire, les débris de l'armée russe sont retranchés dans le couvent d'Eutch Kilissia, et étroitement bloqués par l'ennemi. Un corps d'armée se dirige sur Abazan pour y attaquer les russes qui ont, dans cette place, toute l'artillerie destinée pour le siège d'Eriwan. Je ne sais ce que le général Paskewitch fera maintenant, et, à moins que quelque heureux événement ne le tire de la mauvaise position où il s'est engagé, la campagne sera désastreuse pour la Russie. Elle a pris, il est vrai, la forteresse d'Abbasabad, mais je ne pense pas que son armée puisse s'emparer d'Eriwan. Le pays est épuisé, et les russes n'ont pris aucun moyen pour assurer les transports de vivres. (Times.)

Les élections récentes de députés français, offrent un fait non-seulement agréable, mais en même temps frappant en ce que M. Royer-Collard a été élu en sept différens endroits. Le caractère de ce député et la réputation politique qu'il a acquise sont des circonstances qui dans leurs combinaisons, semblent jeter un jour extraordinaire sur les progrès et le changement important qui s'opèrent dans l'opinion publique en France. M. Royer Collard ne possède aucun des élémens ordinaires de popularité. Foy était soldat, Manuel démagogue, Lafayette un héros et l'ami de Washington ; mais Royer Collard, sans aucun de ces titres, froid métaphysicien, d'une éloquence toujours sévère, dogmatique et stérile, ami de la vérité sans parole comment a-t-il gagné l'affection d'un peuple que nous appelons frivole et superficiel ? Nous osons dire qu'il n'y a pas de preuve plus puissante de l'accroissement de méditation grave et mâle, parmi les Français que le choix d'un tel homme pour défendre leurs droits et exprimer leur opinion. (Times.)

## FRANCE.

Paris, le 30 novembre — Il ne reste plus que 64 nominations à connaître dans les grands collèges, sans compter la Corse.

Relevé des nominations connues jusqu'à ce jour :

Opposition : 231. — Ministère : 133.

La chambre des députés est composée de 430 membres.

Majorité : 216.

Majorité absolue contre le ministère : Quinze.

— M. Dudon présidait le collège électoral du département de l'Ain, qui ne l'a pas nommé.

— Les élections arrivent à leur terme; partout elles ont offert un spectacle bien consolant. Les citoyens se sont montrés, dans ces réunions, dignes du droit qu'ils étaient appelés à exercer. Leur conduite a été calme, modérée, décente. Non-seulement, ils n'ont manqué à aucune des convenances, mais ils ont observé les moindres dispositions de la loi comme des hommes qui en ont fait une étude spéciale. Quelques-uns des présidents ont seuls laissé percer leur ignorance. Il est un exemple remarquable offert par les collèges électoraux à la chambre des députés. On se rappelle qu'au mépris de toutes les lois, la législature s'est permis de rompre violemment, dans deux occasions différentes, les mandats confiés à des députés légalement élus. M. Grégoire n'a point été admis dans la chambre; M. Manuel en a été expulsé. Aujourd'hui les électeurs ont pris leur revanche, mais sans sortir du cercle de leurs attributions. En écartant de la candidature Messieurs Dudon et de Peyronnet, ils n'ont fait qu'exercer de leurs droits; ce sont du moins cette fois des juges compétents qui ont prononcé sur la question d'indignité. (Courrier français)

— A Beziers, département de l'Hérault, l'autorité a fait des efforts incroyables pour empêcher l'élection de M. Royer-Colard. Les gendarmes et les chasseurs de la garnison ont couru toute la nuit du 18 au 19 pour presser l'arrivée des électeurs retardataires; mais les jeunes gens de la ville, digne pépinière d'électeurs constitutionnels, ont paralysé ces mesures par une activité extraordinaire. Ils ont couru dans toutes les communes de l'arrondissement recruter des suffrages indépendans. Des voitures étaient envoyées aux infirmes. Un vieillard septuagénaire a fait trois lieues à pied; il est venu de Florenzac à Beziers pour balancer le vote d'un électeur ministériel qu'un gendarme faisait marcher.

— On annonce que M. Delavan, préfet de police, M. le général Mondardet, qui, d'après le *Moniteur*, a commandé en personne l'attaque des barricades de la rue Saint-Denis ont été entendus hier comme témoins, par la commission chargée d'instruire sur les troubles du 19 et du 20.

— Nous avons annoncé la consultation rédigée par M<sup>e</sup> Isambert sur la question de savoir si la censure pourrait être rétablie avant la constitution de la chambre nouvellement élue. Quoique cette consultation n'ait pu être déposée à la bibliothèque de MM. les avocats, M. Thévenin, batonnier s'y étant opposé, elle n'en est pas moins couverte d'un grand nombre de signatures. Voici les principales : MM. Berryer père, Tripiet, Couture, Merilhou, Cailé, Coffinières, Persil, Conflans, Parquin, Dequevauvilliers, Sirey, Berville, Barthe, Chaix-d'Estange, Ang. Portalis, Orcei Dumolard, Carré, P. Vinot, Ch. Lucas, Palmier, Sauvage, Pinel Grandchamp, Fleury, Baroche, Marie, Leroy, Ch. Ledru, Reyneau, Guyard Delalain, Le Riddeler, F. Frayssinaud, P. Grand, Denis Lagarde, Alphonse Foy.

Ont adhéré avec divers motifs qui ne font qu'ajouter une nouvelle force aux argumens de la consultation : MM. Dalloz, Odilon-Barrot, Edmond Blanc, Nicod, Scribe, Lassis, Tailandier, de Lagrange, Dupin jeune. (Gazette des Tribunaux)

— On écrit de Barcelonne, que les troupes espagnoles qui formeront sa garnison sont déjà arrivées dans les villages qui environnent cette ville.

— Notre correspondant de Madrid nous annonce qu'on y regarde comme prochaine l'évacuation de Cadix par les troupes françaises. On désigne déjà les régimens espagnols qui doivent les remplacer dans cette ville. (Courrier français.)

— Le *Constitutionnel* annonce que c'est chez M. Lafitte que s'ouvrira la souscription pour le monument de Manuel.

— Le bulletin des Lois, n. 198, publie une ordonnance du 21 de ce mois, qui, en exécution de la dernière loi de finances, porte à 1200 fr. le traitement des curés de seconde classe, à partir du premier janvier prochain.

— L'*Observateur autrichien* contient une réfutation des journaux français en ce qui touche les vaisseaux autrichiens présumés compris dans la catastrophe de Navarin.

— Le *Gibraltar Chronique* du trois de ce mois publie les détails suivans sur le dernier engagement entre les escadres françaises et algériennes :

• Les Algériens se préparaient depuis quelque temps à attaquer les Français, lorsque, dans la nuit du 3 octobre, veille de la fête de la nativité de Mahomet, leur escadre mit à la mer; elle se composait des bâtimens suivans : une frégate de 50 canons, une corvette de 36, une seconde de 24, une troisième de 20, deux goëlettes à trois mâts de 22 canons, deux autres de 16, deux de 12, et un brick de 18.

• Le lendemain matin, cette flotte se dirigea au nord-ouest, tandis que l'escadre française forte de deux vaisseaux rasés dont un de 60 canons, un brick de 20 et un de 16, et une goëlette, était au large à quelque distance, s'avancant sur les Algériens avec un vent du nord. Les deux escadres manœuvrèrent pendant quelque temps pour se gagner le vent : mais les Français parvinrent à le prendre et le gardèrent. A une heure après-midi, l'action commença et dura deux heures un quart; des

deux côtés on se battit avec beaucoup de courage. Les Algériens avaient évidemment l'intention d'aborder plutôt que de combattre de loin; mais la flotte française ayant le vent, ils ne purent approcher; l'amiral français eut à soutenir pendant quelque temps l'attaque du bâtiment amiral algérien, de deux corvettes et d'une goëlette. A trois heures un quart le combat cessa sans qu'aucune des deux escadres parût disposée à le renouveler : elles n'avaient pas non plus souffert beaucoup, et à quatre heures tous les bâtimens algériens se dirigèrent vers le port; ils étaient en bon ordre, et continuèrent leur route sans être poursuivis ou molestés par l'escadre française, qui, au contraire se dirigea vers le nord-ouest. L'escadre française a depuis repris le blocus.

## PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 3 DÉCEMBRE.

Hier de grand matin les cloches de toutes les églises étaient en branle pour annoncer la publication du concordat; un *Te Deum*, au quel avaient été invitées toutes les autorités, a été chanté à la cathédrale; le soir les églises étaient illuminées : on a remarqué à St.-Paul un transparent qui représentait le pape assis tendant la main à la Belgique debout devant lui. Audessous était ce chronogramme :

VIVAT REX CUNCTIS DAT PACEM.

Beaucoup de particuliers avaient mis des lampions aux fenêtres de leur maison.

— M. le comte de Celles, ambassadeur de S. M. près le saint-père, est parti le 30 novembre à 11 heures pour Rome.

— On s'est aperçu que des pièces d'un florin des Pays-Bas rognées ont été mises en circulation.

— L'auditeur militaire à Bruxelles, accompagné de deux officiers de hussards, se trouve à Gand depuis quelques jours pour terminer l'enquête dans la cause du caporal de la 17<sup>e</sup> division d'infanterie, accusé d'avoir, le 10 septembre dernier, tué d'un coup de fusil le nommé François Coppens, jeune homme de Waerschoot. Une inspection des lieux a déjà eu lieu, et plusieurs témoins ont été entendus. D'autres sont assignés à comparaître. (Gazette des Pays-Bas.)

— Le roi, sur le rapport des savans appelés à examiner l'ouvrage publié par M. Fohmann, professeur à l'université de Liège, sous le titre de *das Sungarder System der Wirbelthiere* (du système des artères des animaux à vertèbres), convaincu que la publication de cet ouvrage est propre à faire faire des progrès à la science, a chargé S. Exc. le ministre de l'intérieur de remercier, en son nom M. Fohmann de l'envoi qu'il lui a fait d'un exemplaire de cet ouvrage, et de l'engager à continuer ses recherches ainsi qu'à en publier les résultats.

— On nous a donné hier comme certaine la nomination de M. le curé de la Chapelle à l'évêché de Namur. On ne désigne pas encore d'une manière positive par qui sera occupé le siège de Liège.

Samedi vers les huit heures du soir, le feu a éclaté à Hologne, dans une ferme appartenant, dit-on, à M. Doncel. Les progrès des flammes ont été rapides. Une grande partie des bâtimens ont été consumés. On ne sait encore si c'est à la malveillance ou à l'imprudence qu'il faut attribuer ce désastre.

Ces sortes d'accidens deviennent si fréquens dans les campagnes qu'on ne saurait trop s'occuper des moyens de les prévenir. Le *Journal de Genève* nous fait connaître qu'il existe dans le canton de Lucerne en Suisse, un excellent usage qu'il serait facile d'adopter chez nous, et qui pourrait aussi y avoir les plus heureux effets. On y a organisé une compagnie de ramoneurs qui, dès l'entrée de l'été, doit visiter toutes les communes du canton, accompagnée d'un maître maçon; celui-ci prononce sur tout ce qui pourrait devenir cause d'incendie, et provoque les réparations nécessaires qui deviennent obligatoires.

A cette mesure de police contre le feu, ne pourrait-on joindre celle de faire établir les meules le plus loin possible des bâtimens; mais ce qui serait surtout à désirer c'est que la tuile ou l'ardoise remplacât partout le chaume pour la toiture des maisons. J. Rogier.

SPECTACLE. — On savait à l'avance qu'un orage devait hier soir éclater au théâtre; la manière un peu leste dont on avait traité le public jeudi dernier, avait préparé l'explosion. Au milieu de l'agitation générale et des clamours confuses qui partaient de tous les coins de la salle, M. Martin autorisé enfin par la régence à se montrer, ne pût, pendant long temps, que manifester l'intention de parler. Comment avec sa faible voix aurait-il dominé la tempête? La menace faite par un commissaire de police de faire baisser la toile, ne servit qu'à augmenter l'irritation. Une demi-heure et plus se passa de cette sorte. Quand enfin les sifflets commencèrent à faiblir, et que M. Martin pût comprendre qu'on exigeait de lui des excuses, et des excuses sans condition, il s'y résigna d'assez bonne grâce en homme qui se voyait seul contre une masse d'adversaires. Maintenant que le sang froid a succédé à l'irritation, nous demanderons s'il n'eût pas été à désirer que tout cela se passât avec un peu plus de calme. Au milieu de vingt orateurs qui tous à la fois prenaient la parole, n'eût-il pas été plus convenable qu'un seul fut chargé d'exposer les justes motifs de plainte du public, et de demander à M. Martin qu'il s'expliquât sur sa conduite?

Les couplets si originaux que le ciel soit béni, chantés par St. Paul dans *Piarella*, ont eu les honneurs du bis; mais qu'avait donc Bazin? jamais on a vu un acteur être moins à son rôle et jouer avec tant de roideur et de nonchalance.

On se plaint vivement du désordre qui règne le dimanche aux portes du théâtre. Il faut pour y pénétrer livrer un combat véritable, où souvent les voiles, les schals et les pans d'habits restent sur le champ de bataille. Serait-il si difficile d'établir comme à Bruxelles et à Paris, des espèces des galeries en bois à travers lesquelles, on arriverait aux bureaux de la distribution et de la réception des cartes, sans avoir à soutenir une lutte très pénible contre la foule qui vous prese de toutes parts.

#### NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Nous lisons dans les *Annales de la médecine physiologique* une lettre de M. O. Brixhe, médecin de cette ville qui combat l'opinion assez généralement adoptée et consignée dans une brochure nouvelle publiée à Gand, que la cause prédisposante de l'ophtalmie chez les militaires de l'armée des Pays-Bas, est dans l'usage des collets serrés. M. Brixhe cite le régiment de hussards n. 8, le 7<sup>e</sup> bataillon d'infanterie de ligne et le 27<sup>e</sup> bataillon de chasseurs d'infanterie, qui tenant conjointement garnison à Mons dans les années 1816, 1817 et 1818, ont été frappés par l'ophtalmie avec plus de force qu'à aucune autre époque. Cependant alors le régiment de hussards ne portait pas habituellement le dolman, avec collet agrafé de haut en bas, et les deux corps d'infanterie étaient plutôt habillés suivant l'ordonnance française que d'après le règlement actuel.

De plus des troupes portant le même uniforme que les corps où règne aussi la maladie, n'en ont pas été atteintes; le gouvernement a fait faire le service dans plusieurs corps, sans schakots ni col noir, et pourtant la marche de l'ophtalmie n'a point été arrêtée.

Quant aux causes déterminantes, telles que l'exposition à la fumée, à la poussière, au soleil; etc. M. Brixhe observe que ces différentes causes se sont presque toujours nécessairement rencontrées dans toutes les périodes de la vie du soldat, que néanmoins l'ophtalmie n'existe parmi nos troupes que depuis onze à douze ans.

M. Brixhe ajoute qu'il ne regarde pas l'ophtalmie comme contagieuse, et il conclut que l'étiologie de cette cruelle maladie n'a nullement été éclaircie par la nouvelle brochure, et qu'il faut s'élever à de nouvelles considérations si l'on en veut trouver les véritables causes.

Il résulte d'un mémoire sur les colonies de bienfaisance, récemment publié par M. de Kirckhoff. (G. Franck, Bruxelles 1827), sur les colonies de bienfaisance du royaume, que ces colonies renferment aujourd'hui au-delà de 8 mille pauvres jouissant d'une existence honnête. Suivant les données officielles, le nombre d'indigents dans les Pays-Bas, montait en 1821, à 753,218 individus.

Il existe dans les provinces septentrionales onze colonies et trois dans les provinces méridionales. La colonie de Frédérik-Oord et celle de Wortel sont les colonies-mères.

La première fut établie en 1818 dans les bruyères de la Drenthe la seconde, au commencement de 1822, dans les bruyères de Wortel, province d'Anvers.

Pour subvenir aux frais de ces établissements il s'est formé deux sociétés de bienfaisance présidées par le prince Frédéric. Celle des provinces septentrionales compta, presque dès sa naissance en 1818, au-delà de 15 mille membres, nombre qui en 1822 était porté à près de 20 mille. La société des provinces méridionales régie par le même règlement, compta dès son origine près de 13 mille membres, qui bientôt furent portés à 15 mille.

Tout habitant du royaume des Pays-Bas pourvu qu'il n'ait pas à sa charge de jugement infâme, peut être reçu membre de la société de bienfaisance, moyennant la modique cotisation annuelle de 2 florins 60 cents.

M. de Kirckhoff présente l'état des colonies de bienfaisance sous le jour le plus favorable; j'ai observé, dit-il, avec un plaisir que je ne saurais exprimer, la prospérité des champs, l'élégance extérieure des habitations, la propreté de leur intérieur, l'aisance, le contentement général des Colons etc... Et chose surtout étonnante c'est la propreté, la discipline et l'ordre qui se font observer chez ces gens sortis depuis si peu de temps, de la misère et de la saleté.

M. Kirckhoff propose à la fin de son mémoire, l'établissement d'une colonie spécialement destinée à recevoir des forçats libérés. Cette idée utile mérite beaucoup plus l'attention que le plan passablement ridicule que propose M. le chevalier, d'un nouvel ordre de noblesse divisé en 4 classes, comme un puissant mobile pour exciter les personnes distinguées à la bienfaisance; « dans le siècle actuel où les ordres sont brigüés avec tant d'ardeur! »

La 1<sup>re</sup> et 12<sup>me</sup> livraison des *Oeuvres complètes de J. J. Rousseau*, dont le libraire Lejeune est l'éditeur, sont livrées aux souscripteurs. Ces deux volumes renferment les divers écrits du philosophe de Genève sur l'art de gouverner; à savoir: le discours sur l'économie politique, le Contrat social, les Considérations sur le gouvernement de Pologne, les lettres sur la législation de la Corse; enfin l'extrait du fameux *Projet de paix perpétuelle*, du bon abbé de Saint-Pierre, et son discours sur la Polysynodie, suivis du jugement porté par Rousseau sur ces rêves de l'homme de bien.

L'Herbier, manuscrit de J. J. Rousseau, se trouve entre les mains d'un anglais à Londres. On lui en a offert 300 guinées.

**COMMERCE.**  
BOURSE DE PARIS, du 29 nov. — Rentes 5 p. 100, jouissance de septembre. Coupon détaché, 101 fr. 75 cent. — 4 1/2 p. 100, jouiss. 1<sup>re</sup> oct. — Rente 3 p. 100, jouiss. du 22 juin, 69 30. — Action de la banque, 2000 00. Emprunt royal d'Espagne 1826, 64 3/4. Emprunt d'Haïti, 68 00.  
BOURSE D'AMSTERDAM, du 30 novembre. — Dette active, 52 1/4  
52 1/2. Id. différée, 131 1/6 à 78. Bill. de change 17 3/4 à 18. Syndicat, 96 à 96 1/2. Rente rembours., 90 1/4 91. Act. société de commerce 84 1/4 à 85.  
BOURSE D'ANVERS, du 1<sup>er</sup> décembre. — Effets Publics. — Dette active, 2 1/2 d'int., 53 00. Rente remb., 2 1/2 d'int. 91. Act. soc. de comm., 4 1/2 d'int., 84 1/4.

TEMPÉRATURE du 3 décembre. — A 8 heures du matin, 5 degrés; à une heure, 7 degrés.

#### ANNONCE DE LIBRAIRIE.

En vente chez les D<sup>l</sup>es. MARBOUX et de SARTORIUS, libraires, rue Souverain-Pont, n<sup>o</sup>. 319.

Collection des romans dédiés aux dames, 15 vol. in-32, avec gravures, reliure élégante, composée des lettres de Milady Catesby, par M<sup>me</sup>. Riccoboni, 1 vol. Lettres de Fanny Butlerd, par la même, 1 vol. La princesse de Clères, par M<sup>me</sup> de la Fayette, 2 vol. Zayde, par la même, 2 vol. Le siège de Calais, par M<sup>me</sup> Gemin, 1 vol. La dot de Suzette, par J. Fiévée, 1 v. Lettres d'une Péruvienne, par M<sup>me</sup> Graffigny, 1 vol. Le Diable Boiteux, par Lesage, 2 vol. Mémoires du chevalier de Grammont, par Hamilton, 2 vol. Histoire de Manon Lescaut, par Prévost, 2 vol. Voyage historique et littéraire, en Angleterre et en Écosse, par A. Pichot, 3 vol. in-8<sup>o</sup>, avec atlas. Histoire de Gilblas, de Santillane, par Lesage, 3 vol. in-8<sup>o</sup>, avec gravures, relié en veau, flet d'or. Fleurs poétiques, par P. Denne-Baron, in-18, cartes. Poésies, par M<sup>me</sup> Amable Tastu, in-12, cart. Poésies diverses, par Edmond Gerand, in-18, cart. Poésies, par M<sup>me</sup> Desbordes Valmore, in-18, cart. Aventures de Robinson-Crusoé, 4 vol. in-32, jolie édition. Aventures de Télémaque, 2 vol. in-32, avec gravures. Esprit de M<sup>me</sup> de Sévigné et Maintenon; 2 vol. in-32. Chef-d'Œuvre dramatique, 4 vol. in-32, avec gravures. Chef-d'Œuvre des deux Racine, in-32, avec gravures. Voyage du jeune Anacharsis en Grèce, par J. J. Barthelemy, 8 vol. in-32, avec gravures. Lettres à Emilie sur la mythologie, 4 vol. in-32, avec 100 gravures, reliées avec étui. De plus, un assortiment complet de livres pour l'instruction et l'amusement de la jeunesse, de jolis cartonnages, sujets variés, et jeux divers propres à être donnés pour la St. Nicolas. En souscription: Racine, Molière, Boileau, édit. de Bruxelles, à 60 c. le vol. Œuvres de Buffon, à 70 c. la livraison. Encyclopédie du 19<sup>e</sup> siècle, à 60 c. la livraison. Dictionnaire universel de la langue française, par P. C. V. Boiste, à 60 c. la livraison. Les mêmes libraires tiennent magasin de grosse et fine papeterie, fournitures de bureau, cartes géographiques, atlas, sphères, étuis de mathématiques, couleurs, pinceaux, écritaires, carnets, portefeuilles, albums, souvenirs et quantité d'autres articles aux prix et conditions les plus favorables. (691)

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

HUITRES anglaises à 1 fl. 20 cents, chez Andrien, derrière St.-Jean Baptiste, n. 720, il garantit la quantité. (697)

#### CHANGEMENT DE DOMICILE.

J.-Bte. Rongé fils, rue Vinave-d'Isle n. 597, présentement même rue, n. 604. (692)

#### VENTE DE RASPES ET DE FUTAYE.

Le mardi 18 décembre 1827, à dix heures du matin, l'on vendra environ dix bonniers de rases et de futaye de chênes croissant dans le bois nommé Bourlotte, situé sur la commune de Perwez, et à cinq milles de Huy. La vente qui se fera par portions d'un demi bonnier aura lieu chez François Delbruyère à Perwez. S'adresser, pour les renseignements, au garde de M. Desocr, à Solières. (696)

#### VENTE PAR DÉCÈS.

Jendi six décembre 1827, à deux heures de relevée, il sera vendu chez de Loncin entrepreneur de vente quai d'Avroy, n. 577, quantité d'habillement d'homme, nne montre en argent, bagues en or, et quantité de livres en hollandais et autres. Argent comptant.

Au magasin de bas de France, coin de la place de la Comédie n<sup>o</sup> 783, à Liège,

Est arrivé un grand assortiment de bas et articles de laine, tel que six mille paires de bas de femmes, d'hommes et d'enfants, de toute qualité et grandeur en bonne laine à des prix avantageux, idem en laine de Ségovie, cinq cents gilets d'homme de f. 1 65 jusqu'à f. 4 50, idem pour femmes, idem robes d'enfants assorties de grandeur et qualité, idem cinq cents jupons de femme diverses qualités, mille écharpes, depuis 30 cents jusqu'à f. 2 50, chaussettes et autres articles de laine. Il est également bien assorti en bas de coton blanc, écru et de couleur, idem à jours et de soie, jupons, camisoles et robes d'enfants de coton, chaussettes et bonnets idem, fichus foulard des Indes, cravattes, mouchoirs, etc. etc. A prix fixe modéré. (650)

Bandages herniaires, suspenseurs et pessaires perfectionnés.

W. DE MOLL, bandagiste, rue près des Minours n. 74, derrière le Palais. (624)

Charles Jean Samuel, place St. Lambert, sur le coin vers la Petite-Tour.

Vient de recevoir un assortiment de jouets d'enfants, de belles poupées, arcs et flèches, boîtes en cartonnage, nouveaux modèles, jouets en verre, tels que corbeilles à fruits, cages à oiseaux, service à café, etc. etc.

Divers animaux à 25 et 40 cents la pièce. (681)

A louer de suite, un beau magasin et une cave en dessous, le tout indépendant, et donnant sur la rue des Foulons à proximité des entrepôts et du port.

S'adresser n. 1109, sur la Batte. (694)

Vente publique à Maëstricht.

Les entrepreneurs de la route de Maëstricht à Aix-la-Chapelle, ayant terminé leur travail, feront vendre à terme de crédit jusqu'au 15 mars 1828, une grande quantité de chevaux de travail, chevaux de selle, harnais, plusieurs cabriolets, char-à-bans, des chariots de 0-11, 0-14 et 0-17 centiaunes, des charettes de 0-11, 0-14 centiau., quantité de tombereaux dont plusieurs à roues de 0-11 centiau., escargots ou vis d'archimède, sonnettes, fers, crics, leviers, outils de maréchal, soufflets, enclumes, bois de construction, bois de charonnage, essieux, caisses de tombereau, bandages, roues de 0-06 et de 0-11 centiau. pour tombereaux, feuilles de zinc, cordages, vieux bois de toutes espèces, etc., etc.

La vente se fera aux écuries hors de la vieille porte d'Allemagne à Wick-Maëstricht, sur la route de Maëstricht à Aix-la-Chapelle, le vendredi 7 décembre 1827, à 10 heures du matin et se continuera le lundi suivant, 10 décembre 1827. (688)

F. Smesters-Bastin, demeurant Pont des Arches, à l'enseigne du Chaudron d'or, vend fourneaux en cuivre et en fer de fonte, taques, poids vérifiés et généralement toutes pièces en fer de fonte à des prix modérés. (9)

A vendre plus de cent mille livres de foin, en masse ou par partie. S'adresser au château d'Hermalle sous Huy, ou à Liège, rue Sœurs de Hasque n° 284, où il y a un joli cheval de selle à vendre. (685)

Une jeune chienne de la petite espèce, poil blanc, tâches roses a été égarée le 1<sup>er</sup> décembre. Récompense à la personne qui la ramènera, place derrière St.-Paul, n. 519. (687)

On demande des compositeurs, chez Auguste Wahlen, imprimeur libraire à Bruxelles. (689)

A louer pour Noël prochain, une maison à la moderne, avec pompes, deux caves, écurie, remise, verger et jardin sise sur les fossés, n. 250 et occupée par la dame V<sup>o</sup> Couna. S'adresser au n. 721, rue du Crucifix. (686)

Rassenfosse-Brouet, vient de transférer son magasin de gobelettes et cristaux de derrière la Comédie, même rue au n. 713 bis. On y trouvera aussi un bel assortiment de lampes, lustres, et quinquets en tout genre, porcelaine blanche et dorée, fayences anglaises de toute qualité, pour service de table, bouloirs, flambeaux, couteaux, mouchettes, tole vernie, etc.

Le même continue la même partie à son domicile, rue Pont-d'Île, n. 34, où il est toujours bien assorti; il reprend en échange les vieilles lampes et quinquets, ou les remet à neuf. Loue pour l'éclairage des soirées, ce que les personnes désirent.

Et vend socles articulés et élastiques, pour préserver de l'humidité, au prix de 2 florins. (674)

Grand quartier à louer, rue Souverain-Pont, n° 332. (594)

A louer dès à présent une spacieuse maison, connue sous le nom de l'hôtel de Brabant, située rue Hongrée, n. 666, près du rivage de la barque de Maëstricht; elle consiste en un grand salon, cabinet, place à manger, cuisine, lavoir, grandes écuries, remises, pompes, fontaines, quantité de chambres, beaux greniers, très belles caves: ce local est convenable à un maître-d'hôtel, ou pour une maison de commerce. S'adresser sur la Batte, n. 1078.

(28) On fait savoir que le jeudi 6 décembre 1827, à deux heures de relevée, on exposera en vente aux enchères publiques par le ministère de M<sup>o</sup> Libens, notaire en cette ville, en son étude place St.-Pierre; 1<sup>o</sup>. Un cotillage de 9 perches 2<sup>o</sup>. Et une prairie de 23 perches et demie, situés en la ruelle des Bois, faubourg Ste-Marguerite, maintenant exploités par Pierre Keppene, etc. devant par la veuve Bernimolin. S'adresser audit notaire pour les conditions.

Lundi dix décembre prochain, à onze heures du matin, M. J. J. Remacle fera réexposer en vente publique et adjuger définitivement, en la demeure et par le ministère du notaire Lys.

1<sup>o</sup> Une maison située au bourg de Hodimont, rue des Foxhales, n. 138, sur la mise à prix fixée par la surenchère de six cent quarante florins cinquante cents.

2<sup>o</sup> Une maison située grande rue audit bourg, n. 106, entre celle habitée par M. Remacle et celle du Sr. Nautet, sur la mise à prix fixée par la surenchère de deux mille six cent quarante six florins.

3<sup>o</sup> Une maison située rue du Moulin audit bourg, n. 57, ayant une porte donnant sur la rue, avec un petit terrain auquel on communique par une autre porte, et une porte actuellement bonchée, qui donne sur un passage par lequel on communique la place dite des Messieurs, sur la mise à prix fixée par la surenchère de seize cent quatre vingts florins.

4<sup>o</sup> Une maison en bon état, qui peut se diviser en deux habitations, avec trois jardins, situés rue du Moulin, à Hodimont, n. 61, au lieu dit place des Messieurs, occupée par le Sr. Lyen. Ce dernier lot se vendra au plus offrant.

Le cahier des charges présente sûreté et facilité pour les acquéreurs. S'adresser audit notaire pour plus amples renseignements. (633)

Lundix décembre prochain, à dix heures du matin, M. Louis Joseph Théodore Heine et consors, feront réexposer en vente publique par suite de surenchère, devant M. le juge de paix du canton de Verviers, en sa demeure et par le ministère du notaire Lys, à Verviers, une maison située rue de la Chapelle, au bourg de Hodimont, entre celle de M. Vandersanden, occupée par le sieur Lenskin, et celle de M. Neuville, occupée par le sieur Hubau jeune, avec cour derrière, bâtiment servant de cuisine dans ladite cour et toutes dépendances; deux autres petites maisons avec petite cour et place fumier, dans une cour commune, communiquant avec celle de la grande maison. Cette vente aura lieu définitivement sans réserve aucune en un seul lot, sur la mise à prix fixée par la surenchère de 4437 florins.

La dite vente est légalement autorisée, il y a sûreté et facilité pour l'acquéreur. Elle aura lieu au plus offrant et dernier enchérisseur.

S'adresser audit notaire pour plus amples renseignements. (632)

A VENDRE.

Une prairie, située sur les Houines, commune du Verviers, mesurant septante-six perches et demie, tenant du levant à M. de Malempré, du midi à Closon, du couchant à un chemin d'aisance et du nord au chemin des Houines.

S'adresser au notaire Damseaux, à Verviers, pour connaître le prix et les conditions. (619)

Th. Nicolay, tenant l'auberge de la Charette de Meunier, située rue derrière l'hôtel-de-ville, n. 1016, à Liège, porte à la connaissance de MM. les voyageurs qui lui ont fait l'honneur de descendre chez lui, ainsi que de ceux qui voudraient lui accorder la même confiance; qu'il vient de faire restaurer son auberge de la manière la plus avantageuse, sous le rapport de la commodité du local; son auberge se compose de plusieurs chambres particulières, qui n'existaient pas auparavant et qui le mettent dans le cas de satisfaire aux désirs des personnes qui lui accorderont leur confiance.

Il a cave fournie de toute espèce de vin, bonne qualité, qu'il vend aux prix les plus modérés, tant chez lui qu'en dehors, il ne négligera rien pour maintenir et même augmenter l'ancienne réputation dont jouit sa maison. Th. Nicolay. (591)

(618)

VENTE D'IMMEUBLES.

En vertu d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de première instance séant à Liège, le vingt sept octobre mil huit cent vingt-sept, y enregistré le deux novembre, il sera procédé par le ministère de M<sup>o</sup> Dusart, notaire à Liège, pardevant M. le juge de paix des quartiers du Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau rue Platte Pierre, n. 693, le jeudi six décembre prochain, à deux heures de relevée, à la vente à l'enchère du quart d'un corps de ferme, bâtiments circonstances et dépendances servant à son exploitation avec quarante-un bonniers métriques, trente-huit perches, soixante-seize palmes de prairie et terre, situé dans la commune de Héron, le tout exploité par Laurent Wery, cultivateur demeurant audit Héron.

( ) La vente aux enchères de la maison n. 478, rue Hors-Château à Liège, ayant porte cochère, remise, écurie et fontaine qui devait avoir lieu le trois décembre 1827, est postposée au lundi dix du même mois, auquel jour elle aura lieu, à dix heures de matin, en l'étude et par le ministère du notaire Boulanger, à qui on peut s'adresser, pour être informé des conditions de la vente.

A vendre un bon PIANO de Paris, de Ffeiffer, à six octaves et cinq pédales. S'adresser rue sur Meuse à l'Eau, n. 948. (600)

P. A. de Smets-Collardin, place St.-Jacques, n. 501, vient d'ouvrir un magasin de toiles de Brabant et d'Allemagne, qu'il tiendra constamment assorti de tout ce que les meilleures fabriques offriront de plus avantageux. Ses relations le mettent à même d'accorder les prix et les conditions les plus favorables. Il s'attachera surtout à faire jouir les marchands faisant le demi-gros et le détail du meilleur marché, et de toutes les facilités possibles. Il ose se flatter de justifier la confiance des personnes qui voudront bien la lui accorder.

A louer présentement à un ménage sans enfants, un quartier indépendant, avec la jouissance d'un jardin, au n. 781, rue Entre-deux-Ponts; s'y adresser. (664)

A vendre, le piano sur lequel monsieur Rummel maître de Chapelle a donné son concert, ainsi que quelques autres du même genre et de formes différentes. S'adresser pour plus amples informations à l'hôtel de la Pommelette, n. 25. (649)

A louer un beau et vaste quartier, entièrement indépendant, situé au centre de la ville. S'adresser au notaire Delexhy, rue St.-Séverin à Liège. 657

Très beaux quartiers à louer avec ou sans jardin, au faubourg Ste.-Marguerite, à Liège, n. 176, pour entrer en jouissance à Noël prochain. (611)

A louer pour Noël prochain un beau et vaste quartier, composé de 2 pièces et une cuisine au rez de chaussée, 4 pièces au 1<sup>er</sup> étage, 2 au second, avec cave et grenier, situé rue St. Hubert, n. 595. (247)